



Contre la hausse des prix,  
**l'État agit**

en Outre-mer

avec la démarche



**Oudinot**  
du pouvoir  
d'achat





# La démarche

Le 8 décembre 2022 s'est tenue la présentation par le ministre délégué chargé des Outre-mer Jean-François Carencu, de la démarche de « l'Oudinot du pouvoir d'achat ». Cette dernière combine des mesures prises au niveau national et des chartes locales signées dans chaque territoire concerné.

## Pourquoi ?

Comme en Hexagone, les départements et régions d'outre-mer retrouvent une inflation sensible. Ces hausses sont du même ordre que celles constatées au niveau national. Les raisons en sont bien identifiées : crises sanitaires et économiques dues à l'épidémie de Covid-19, bouleversement du trafic maritime, multiples conséquences de la guerre en Ukraine.

## Un objectif unique

L'objectif du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer Gérald Darmanin et du ministre délégué est de mobiliser tous les acteurs concernés pour permettre une stabilisation voire une baisse des prix des biens et services de grande consommation malgré l'inflation.

L'État a mis en œuvre différentes actions pour atteindre cet objectif : mesures réglementaires et législatives, négociations et coordination des acteurs locaux en vue d'obtenir un effort maximal sur l'ensemble de la « chaîne des prix ».

### Une inflation sensible bien qu'inférieure à celle de l'Hexagone

Dans les départements et collectivités régionales d'outre-mer, les prix progressent moins vite par rapport à l'Hexagone : sur les 12 derniers mois, l'inflation s'établit à 5,6 % en France hors Mayotte, contre 2,7 % en Guyane, 3,5 % en Guadeloupe, 3,8 % en Martinique, 3,9 % à La Réunion et 4,1 % à Mayotte.

La hausse des prix des biens alimentaires est également légèrement inférieure dans les DROM : elle est comprise entre 7,1 % à La Réunion et 9,1 % à Mayotte, contre 9,9 % dans l'Hexagone, reflétant en partie les effets modérateurs du bouclier qualité-prix (BQP).

Cette moindre progression des prix dans les outre-mer ne s'applique pas totalement aux produits frais (dont les prix augmentent de 13,9 % dans l'Hexagone et à La Réunion sur les 12 derniers mois) : elle est vérifiée en Guyane (+10,1 %) et en Martinique (+11,1 %), mais pas à Mayotte (+18,3 %) ou en Guadeloupe (+18,8 %).



### Une démarche collective en vue d'une ambition commune

Le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et le Ministre délégué chargé des Outre-mer ont ainsi donné mandat aux Préfets de conduire des négociations au sein de chaque territoire et aboutir à des efforts volontaires.

Le ministre chargé des Outre-mer a également soutenu ces négociations locales par des échanges avec des opérateurs nationaux.



Ces négociations avec les différents acteurs privés se sont conclues par des accords renforcés de modération des prix établis à partir du dispositif

« Bouclier qualité prix » ou **BQP**

### Le « Bouclier qualité prix »

Créé par la loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer, le dispositif BQP s'appuie sur une négociation annuelle portant sur la composition et le prix global du panier BQP préétabli avec les acteurs de la chaîne locale d'approvisionnement (importateurs, grossistes, distributeurs, acteurs du fret maritime et associations de consommateurs). L'adhésion des ces derniers permet d'améliorer la transparence sur les coûts et de contenir les prix plafonds des paniers BQP.

Le panier BQP est composé de produits de première nécessité correspondant aux habitudes alimentaires spécifiques à chaque territoire. Il intègre une part de plus en plus importante de produits locaux (fruits et légumes notamment) et constitue également un vecteur de l'action publique dans le domaine de la santé.

Les accords BQP du 1<sup>er</sup> semestre 2022 ont été adoptés dans un contexte de retour d'une inflation importante. Ils garantissent aux consommateurs ultramarins l'accès à une liste de produits de consommation courante à



**Des efforts coordonnés avec l'ensemble du Gouvernement dans la lutte pour le pouvoir d'achat.**

Au niveau national, l'État a adopté, notamment au travers de la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et de la loi de finances rectificative pour 2022, des mesures spécifiques visant à limiter l'impact de l'inflation sur le budget des ménages en 2022, avec une attention particulière aux ultramarins.

#### Des mesures antérieures au retour de l'inflation :

- Des taux de TVA plus faibles que dans l'Hexagone : 8,5% et 2,1% en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion, une TVA non appliquée en Guyane et à Mayotte ;
- Un tarif réglementé de vente d'électricité qui permet aux ultramarins de payer le même prix que dans l'Hexagone, malgré des coûts de la production locale 3 à 4 fois supérieurs ;
- L'État ne perçoit aucune taxe sur les carburants consommés en Outre-mer.

#### Des mesures conjoncturelles destinées à répondre au retour d'une inflation sensible :

- 19 M€ destinés à fournir des aides alimentaires à des ménages particulièrement fragilisés ;
- Un plafonnement plus important de la hausse du montant des loyers dans les DROM que dans l'Hexagone. En 2023, il ne pourra pas y dépasser 2,5% contre 3,5% dans l'Hexagone ;
- Une revalorisation de 5 % du montant des subventions accordées aux collectivités ultramarines au titre de la restauration scolaire (prestation accueil et restauration scolaire ou PARS). La revalorisation sera plus forte en Guyane et à Mayotte pour augmenter le nombre d'enfants pouvant bénéficier d'une restauration scolaire.
- En outre-mer, les revenus étant en moyenne inférieurs à ceux de l'Hexagone, une plus grande part des ménages a bénéficié de la **revalorisation de 4 % des prestations sociales**.
- A partir de 2023, grâce au Gouvernement, un ultramarin pourra recevoir les colis envoyés par ses proches habitant dans l'Hexagone sans avoir à acquitter de taxes (octroi de mer et TVA), si leur valeur est inférieure à 400 € , contre 205 € actuellement.

### Indemnité carburant pour les travailleurs



A la fin de l'année, la remise carburant se terminera. Mais le Gouvernement continuera à protéger les travailleurs les plus modestes. Comme annoncé par la Première ministre, à partir de janvier la remise carburant sera remplacée par une indemnité carburant de 100 euros pour les salariés éligibles qui prennent leur voiture pour se rendre au travail.

Avec la démarche « Oudinot du pouvoir d'achat », les chartes « Boucliers qualité prix » dans chaque territoire ont été élargies, adaptées aux habitudes de consommation et leur prix ont été au moins stabilisés malgré l'inflation, et le plus souvent diminués.

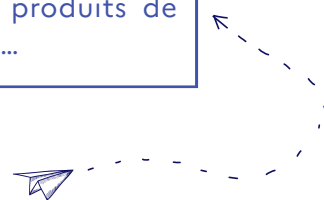
En outre, les paniers BQP ont été enrichis, formant ainsi le BQP+ qui est composé de nouveaux produits et services qui font l'objet d'une modération renforcée des prix.

**BQP+**

**Nouveaux contributeurs :** délégataire de port maritime, transitaires, opérateurs de téléphonie, entre autres.

**Nouvelles enseignes :** commerces de proximité.

**Nouveaux produits et services :** entretien automobile, produits de consommation courante et de bricolage, forfaits de téléphonie ...



## Des engagements inédits ?

Des groupes de distribution majeurs pour l'approvisionnement des Outre-mer s'impliquent aux côtés du Gouvernement et des acteurs locaux et signent des engagements volontaires en faveur du pouvoir d'achat en Outre-mer. Ils se sont engagés, notamment à :

- S'inscrire dans la démarche afin d'inciter leurs partenaires locaux (franchisés-filiales) à accepter les efforts volontaires nécessaires à la conclusion d'accords locaux ;
- Fournir aux territoires ultramarins des produits au même prix\* que ceux livrés dans des magasins localisés dans l'Hexagone ;  
*\*Le prix s'entend comme celui proposé par la sortie de la centrale d'achat ou de livraison aux magasins. Il ne comprend pas les frais liés à l'acheminement des produits en Outre-mer (frais logistique, d'achement, d'assurance et de transit) ;*
- Renforcer l'approvisionnement des enseignes en Outre-mer à partir de produits locaux ;
- Augmenter l'offre en marque distributeur dans leurs enseignes en Outre-mer. Les marques de distributeur représentent 33% du panier dans l'Hexagone contre 11% dans les Outre-mer. Accroître la part des marques de distributeur dans la consommation ultramarine participe à préserver le pouvoir d'achat sans dégrader la qualité des produits.



## Négociations territoriales



En outre, le groupe CMA/CGM s'est engagé à effectuer une remise de 750€ sur l'ensemble des conteneurs de 40 pieds à destination des Outre-mer afin de faciliter les démarches de maîtrise des prix.

Un panier moins cher, plus accessible et inédit avec plus de produits.

Adoption exceptionnelle d'un BQP+ comprenant désormais des services et des produits non-alimentaires de grande consommation.

## 176 produits composent désormais le BQP+.

Face à la préoccupation des Guadeloupéens quant à leur pouvoir d'achat, l'État et ses partenaires agissent : 70 nouveaux produits non-alimentaires de grande consommation et même des services forment dès à présent le BQP+.

- De 10 à 30 nouveaux produits selon la superficie des surfaces de vente, de la supérette à l'hypermarché ;
- 10 nouveaux produits non-alimentaires ;
- 6 offres de services de téléphonie (forfaits téléphoniques) de 3 opérateurs : Digiciel, Free Caraïbes et Orange ;
- Produits de grande consommation dans le secteur du multimédia et de l'automobile (chargeurs USB, pare-soleil, liquide lave-glace...).

## 21€ d'économie pour les consommateurs guadeloupéens malgré l'inflation.

Depuis le 7 avril 2022, le prix maximum global du BQP était de 320€. Grâce à la démarche de « Oudinot du pouvoir d'achat » et à l'accord conclu, **le prix maximum est désormais de 299€ pour 106 produits.**

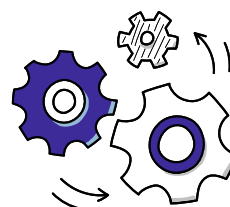
Chaque effort compte : en marge de cet accord, les discussions avec le Conseil régional de Guadeloupe se poursuivent en vue d'une baisse des taux d'octroi de mer applicables à 33 produits, permettant ainsi des économies supplémentaires pour les Guadeloupéens.

## Des économies sur l'ensemble de l'Archipel

Le BQP est étendu à des surfaces de vente plus réduites, de type supérettes. Cette évolution permet à plus de consommateurs de bénéficier d'un accord de modération des prix, notamment ceux des îles du Sud.

### Plus d'information :

Service régional de la communication interministérielle  
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr





# Martinique

Un engagement fort : des prix en baisse, indépendamment de l'inflation.

Un panier élargi, correspondant mieux aux habitudes de consommation des Martiniquais.

## 134

produits désormais compris dans le BQP + en hypermarché.

Cet élargissement du bouclier qualité prix aux produits les plus consommés permet des baisses de prix significatives sur certains produits.

Pour exemple, en hypermarché, le thon naturel en boîte auparavant à 3,85 € sera désormais à 2,50€, soit -35%.

La liste BQP+ en fonction des enseignes

- **Pour les hypermarchés** : 43 nouveaux produits, passant de 101 à 134 produits avec un prix global fixé à 390€.
- **Pour les supermarchés** : 44 nouveaux produits, passant de 54 à 72 produits avec un prix global fixé à 260€.
- **Pour les supérettes** : 24 nouveaux produits, passant de 11 à 35 produits avec un prix global fixé à 110€.

## 4%

Une baisse moyenne sur le prix par produit BQP

Cette baisse moyenne des prix, garantie par toutes les parties pendant un an, va au-delà de l'accord signé en avril 2022 et s'ajoute à l'effort de stabilisation des prix déjà consenti.

Les signataires de la charte de l'Oudinot du pouvoir d'achat se sont engagés à proposer

## 30%

ou plus

de produits de marques distributeurs dans la part globale de la liste du BQP+.

Chaque effort compte : en marge de cet accord, les discussions avec la collectivité territoriale de Martinique se poursuivent en vue d'une baisse des taux d'octroi de mer applicables à certains produits, permettant ainsi des économies supplémentaires pour les Martiniquais.

Plus d'information :

Bureau de la communication interministérielle  
communication@martinique.pref.gouv.fr





Une mobilisation collective pour une baisse de prix garantie 6 mois et un panier élargi.

Un BQP élargi à de nouveaux secteurs de la consommation.

**131** produits désormais compris dans le BQP +

Afin de correspondre toujours plus aux habitudes de consommations et aux besoins essentiels des Guyanais, 46 nouveaux produits ont été intégrés à la démarche et forment ainsi le BQP+, soit une augmentation de 54% du nombre de produits et services.

- Fourniture scolaires, produits alimentaires, alimentation pour animaux ;
- Les produits de bricolage : peinture, accessoires de robinetterie, ampoules, prises, interrupteurs ;
- Des offres de services automobiles : le forfait vidange et forfait révision climatisation ;
- Les offres de services de téléphonie : Orange, Digicel et Free Caraïbes.

Cette intégration a été permise grâce à la mobilisation par l'État de 95 magasins, répartis sur l'ensemble de la Guyane, dont les magasins de proximité.

**2%** de baisse de prix moyen sur un panier en augmentation.

Les grandes et moyennes surfaces renforcent le panier du BQP avec 21 produits, le faisant passer de 85 à 106 produits. Le panier passe de 265€ à 325€, soit une baisse du prix à l'article de 2%, représentant une économie directe pour les consommateurs guyanais.

Les discompteurs augmentent quant à eux le nombre de produits présentés dans le BQP. Ainsi, 54 produits sont désormais compris, contre 49 auparavant, pour un montant qui passe de 131 € à 152€.

Enfin, les magasins de proximité ou libres-services s'engagent à maintenir le BQP signé en mai 2022 sur un panier de 32 produits pour un montant de 87€. 76 points de vente sont engagés dans cette démarche.

Les prix des différents paniers sont stables et garantis pour 6 mois.

**2** opérateurs nouvellement engagés aux côtés des distributeurs, permettant ainsi des avancées dans la lutte contre la vie chère.

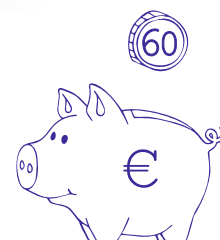
### Un engagement inédit des opérateurs de la chaîne logistique.

**La CMA-CGM** : s'est engagée à fiabiliser les dates des escales au port de Degrad des Cannes.

**Le Grand Port Maritime** : s'est engagé à limiter la hausse de la redevance marchandises à +1,7% en 2023, pour les produits dits de première nécessité, contre +3,2% sur l'ensemble des autres produits.

#### Plus d'information :

Service régional de la communication interministérielle  
communication@guyane.pref.gouv.fr





# La Réunion

Un engagement pour une stabilité des prix des produits BQP malgré l'inflation.

Un panier au même prix depuis mars 2022

## 348€

Prix global maximum autorisé de la liste de produits du BQP.

La négociation a permis de stabiliser le prix du panier du BQP de 153 produits à La Réunion, et ce, malgré une inflation à 7,1% sur les produits alimentaires à La Réunion sur les 12 derniers mois.

Un BQP plus accessible par les Réunionnais.

## 61

magasins participants à l'opération.

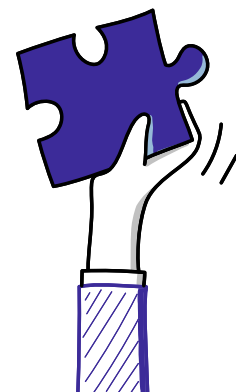
La charte signée à La Réunion ne concerne pas seulement une liste des produits et leurs prix, mais elle œuvre également pour un meilleur accès au dispositif, avec la participation de 61 magasins.

Une meilleure disponibilité des produits en rayon : les 61 magasins participants s'engagent sur des efforts d'approvisionnement et de substitution accrues résultant d'une garantie sur les volumes et les prix négociés entre fournisseurs et distributeurs.

Les prix des paniers sont garantis pendant 5 mois.

**Plus d'information :**

Service régional de la communication interministérielle  
[communication@reunion.gouv.fr](mailto:communication@reunion.gouv.fr)

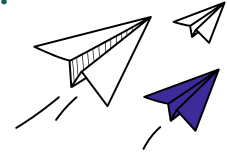






Un panier au même prix de mars 2022 à mars 2023, malgré l'inflation.

**11** produits pour lesquels l'octroi de mer est baissé voir supprimé.



Le BQP+ c'est 11 produits de grande consommation pour lesquels le Conseil départemental s'est engagé à diminuer le taux d'octroi de mer jusqu'à zéro pour certains.

Par exemple, l'octroi de mer appliqué aux ailes de poulet passera de 5% à 0% et ce produit, très consommé, a été ajouté à la liste des 74 produits du panier du « Bouclier Qualité Prix 2022 » .

**200 €** prix maximum du panier du BQP.

Le prix maximal global du panier du BQP a été maintenu à 200 € par les signataires de l'engagement pour 74 produits, jusqu'en mars 2023 malgré l'inflation.

### L'engagement de nouveaux acteurs, pour le pouvoir d'achat des Mahorais

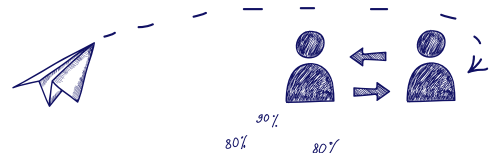
**6** nouveaux acteurs engagés pour le BQP

L'Oudinot du pouvoir d'achat a permis la mobilisation de nouveaux acteurs dans le domaine de la distribution, mais également du transport. En effet, aux côtés des signataires historiques, de nouveaux distributeurs adhèrent à l'accord BQP : Mayotte Tropic et Somaco. Les opérateurs de l'amont de la chaîne logistique et portuaire participent également à l'effort.

- Mayotte Channel Gateway, délégataire du port de Longoni, sur une remise commerciale de -5€/conteneur sur le tarif de nettoyage pour une durée de 4 mois.
- La compagnie TILT, sur une remise commerciale de -2% sur la commission transit et la livraison pour une durée de 3 mois.
- La compagnie Transit Express Mayotte, sur une remise de -15% sur la commission transit pour les conteneurs de produits BQP+ pour une durée d'une année.

#### Plus d'information :

Service régional de la communication interministérielle  
communication@mayotte.gouv.fr



## Contre la hausse des prix, l'État agit

Contre la hausse des prix,  
l'État agit



Cette année,  
l'aide alimentaire  
est exceptionnellement  
augmentée de

**2,6 millions  
d'euros**

à La Réunion.



Contre la hausse des prix,  
l'État agit



Cette année,  
l'aide alimentaire  
est exceptionnellement  
augmentée de

**2 millions  
d'euros**

en Guadeloupe.



Contre la hausse des prix,  
l'État agit



Cette année,  
l'aide alimentaire  
est exceptionnellement  
augmentée de

**3,5 millions  
d'euros**

en Guyane.



Contre la hausse des prix,  
l'État agit



Cette année,  
l'État finance  
une aide alimentaire  
exceptionnelle de

**50 000 €**

à Saint-Pierre-et-Miquelon.



Contre la hausse des prix,  
l'État agit



Cette année,  
l'État finance  
une aide alimentaire  
exceptionnelle de

**2,1 millions  
d'euros**

en  
Nouvelle-Calédonie.



Contre la hausse des prix,  
l'État agit



Cette année,  
l'État finance  
une aide alimentaire  
exceptionnelle de

**1,8 million  
d'euros**

en Polynésie française.



Contre la hausse des prix,  
l'État agit



Cette année,  
l'aide alimentaire  
est exceptionnellement  
augmentée de

**4,8 millions  
d'euros**

à Mayotte.



Contre la hausse des prix,  
l'État agit



Cette année,  
l'aide alimentaire  
est exceptionnellement  
augmentée de

**1,9 million  
d'euros**

en Martinique.



Contre la hausse des prix,  
l'État agit



Cette année,  
l'État finance  
une aide alimentaire  
exceptionnelle de

**150 000 €**

à Saint-Martin.



Contre la hausse des prix,  
l'État agit



Cette année,  
l'État finance  
une aide alimentaire  
exceptionnelle de

**100 000 €**

à Wallis-et-Futuna.




Contre la hausse des prix,  
**L'État agit**

# 50%

L'augmentation des moyens de **LADOM** permettra à l'État de prendre à sa charge jusqu'à la moitié du prix du **billet d'avion** des bénéficiaires d'une aide à la continuité territoriale.



11

Contre la hausse des prix,  
**L'État agit**



**Actuellement,**  
les colis dont la valeur est supérieure à 205 € sont taxés à leur arrivée en Outre-mer.

**En 2023,**  
grâce au Gouvernement, seuls les colis d'une valeur supérieure à

# 400 €

seront taxés.



Contre la hausse des prix,  
**L'État agit**



En Outre-mer, la hausse du montant des loyers est plafonnée à

# 2,5%

contre 3,5% dans l'Hexagone.



Contre la hausse des prix,  
**L'État agit**



Vous bénéficiez d'une remise carburant de

# 8,33

centimes/litre

depuis le 16 novembre, en Martinique, Guyane, Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte.



Outre-mer

Contre la hausse des prix,  
**l'État agit**



## Le saviez-vous ?

En Martinique, à la Guadeloupe  
et à La Réunion, les ménages bénéficient  
de taux de **TVA plus faibles, de 2,1 et 8,5%**,  
contre 5,5 et 20% en Hexagone.



Outre-mer

Contre la hausse des prix,  
**l'État agit**



## POUR LES FAMILLES

L'État s'est mobilisé pour que plus d'enfants  
bénéficient d'une restauration scolaire de  
qualité.

Les subventions aux collectivités ont été  
revalorisées de 5% et augmentées en Guyane  
et à Mayotte.



Outre-mer

Contre la hausse des prix,  
**l'État agit**



## Le saviez-vous ?

À Mayotte et en Guyane,  
**la TVA ne s'applique pas.**

